

Les 700 000 malades sévèrement atteints de Covid long seront-ils éligibles au droit à mourir avant d'avoir eu accès à des soins adéquats ?

Par Annie Lobé, le 14 avril 2026.

Ils attendent depuis plus de quatre ans le décret d'application d'une loi votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale et le Sénat leur permettant l'accès à des soins adéquats.

Certains d'entre eux ne peuvent plus quitter leur lit.

Si la loi sur le « droit mourir » est adoptée « avant l'été », ces patients pourront-ils plus facilement accéder à l'euthanasie ou au suicide assisté qu'à des soins qui leur auraient pourtant permis de guérir ?

Le Canard Enchaîné, mercredi 8 avril 2026, p. 4 :

Covid long : un étouffoir d'État

Le mal touche près de 3 % des Français. Ce sont donc 2 millions de personnes qui en souffrent, dont 700 000 avec des troubles (fatigue intense, difficultés respiratoires, douleurs musculaires...) qui les empêchent parfois de travailler. Quel suivi l'État a-t-il mis en place pour ces victimes de Covid long ? Réponse : aucun.

Le 24 janvier 2022, était pourtant votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale et au Sénat la loi Zumkeller, qui prévoyait la création d'une plateforme de recensement et des structures de soins adaptées à travers tout le territoire. Bien utile pour tracer les malades et les sortir de ce cauchemar sans fin. Las ! quatre ans plus tard,

pas le moindre décret d'application à l'horizon. Vite, une piquêre de rappel !

« *On m'avait promis que ça irait vite* », se souvient l'ex-député UDI Michel Zumkeller, à l'origine du texte. Pour maximiser les soutiens, l'élu avait retiré un amendement exigeant la publication du décret sous six mois. Bien mal lui en a pris...

Les derniers oubliés

[La rhumatologue] Stéphanie Rist** [députée macroniste depuis 2017, et qui a donc voté cette loi, avant de devenir, depuis le 12 octobre 2025, ministre de la Santé et donc, en charge de la promulgation des décrets], était pourtant montée au créneau pour vanter l'importance d'un accompagnement spécifique. Dans un tweet du 29 août 2023, la désormais ministre de la santé promettait la création d'une plateforme en ligne avant la fin de l'année. « *Des travaux sont en cours et aboutiront le 1^{er} juillet* », précise aujourd'hui le ministère. Alleluia !

Face à un tel retard, l'association Covid Long Solidarité a saisi le Conseil d'État qui, le 1^e juillet 2025, a sommé les pouvoirs publics de rendre la loi effective d'ici à douze mois. À l'approche de l'ultimatum administratif, les autorités se réveillent tout doucement. « *Le gouvernement et l'Assurance maladie redoutent de compter les malades*, accuse Zumkeller. *Pour eux, le Covid long, c'est fini depuis deux ans.* » Covidosceptique, l'État ?

Du côté des médecins, pourtant, le diagnostic est clair : le Covid long n'est pas une vue de l'esprit. Pathologie

post-infectieuse, au même titre que la maladie de Lyme ou le paludisme, il est parfois guérissable, en cas de prise en charge rapide. Or, trouver un centre se révèle aussi compliqué que dénicher un masque au début de la pandémie.

Le docteur Alaa Ghali en sait quelque chose. Ancien responsable de l'unité post-Covid du CHU d'Angers – fermée l'été dernier par l'Agence régionale de santé Pays de la Loire –, il a ouvert un cabinet à Douai-en-Anjou (Maine-et-Loire) pour répondre au désarroi des patients. Les inégalités territoriales sont criantes. Selon une étude de l'association AprèsJ20, financée par la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), un Breton sur six, par exemple, doit se faire soigner en dehors de sa région.

Lourdement handicapée, Stéphanie, qui habite près de Saint-Brieuc (Côtes d'Armor), a ainsi été contrainte de parcourir près de 1000 kilomètres pour rejoindre une clinique en Occitanie. Résultat : elle remarque ! « *Moi, j'ai pu le faire*, confie-t-elle. *Mais d'autres ne peuvent même plus sortir de leur lit.* » Ni l'État de sa coupable somnolence.

Encore un effet indésirable du Covid long ?

Emmanuelle Souffi
et Louise Colvert

(** À lire aussi dans ce même numéro du 8 avril 2026 du *Canard enchaîné* : le portrait que consacre la journaliste Anne-Sophie Mercier à la ministre de la santé Stéphanie Rist, p. 7)

En janvier 2022, M. Jacky Coll, maire de Bolquère dans les Pyrénées-Orientales, a mis fin à ses jours d'une balle de fusil. Il avait « convoqué » deux employés de sa commune pour être les témoins du drame. Atteint de Covid long, il ne parvenait plus se concentrer pendant plus de 10 minutes.

La loi Zumkeller a été adoptée trop tard pour lui. Mais il est possible d'affirmer que le Covid long peut priver ses victimes de l'envie de continuer à vivre.

Il ne fait aucun doute que d'autres patients atteints de Covid long, en cas d'adoption de la loi sur le « droit à mourir », s'en saisiront alors même que les parlementaires, il y a 4 ans avaient unanimement fait le choix de leur faciliter le retour à la santé et à une vie normale.

Depuis lors, le gouvernement a contré leur choix en ne publiant pas le décret d'application depuis plus de quatre ans tandis que, bien au contraire, il « poussait » très fort sur une autre loi, celle du « droit à mourir ».

Reste à savoir si les actuels parlementaires seront majoritairement d'accord sur ce « programme » de remplacement.

Annie Lobé,
Journaliste scientifique indépendante.

.../...

Le député portant la loi sur l'euthanasie ne votera pas sa loi : il s'est fait élire maire de La Rochelle et quitte l'Assemblée nationale

Par Annie Lobé, le 14 avril 2026.

Le député Olivier Falorni était, en avril 2024, l'un des cinq co-rapporteurs de la loi sur la fin de vie examinée en commission spéciale à l'Assemblée nationale.

Après la dissolution du 9 juin 2024 ayant entraîné la chute du gouvernement Attal, qui avait déposé en avril 2024 le tout premier projet de loi, c'est M. Falorni qui, le 11 mars 2025, a initié et déposé la proposition de loi sur laquelle les députés ont repris leurs travaux.

Il est donc l'une des principales chevilles ouvrières de cette loi (à noter : aucun des autres co-rapporteurs de cette loi n'a été réélu après la dissolution).

Mais M. Falorni ne prendra pas part à son vote final : il quitte l'Assemblée nationale après s'être fait élire maire en mars 2026 !

Lui qui affirmait sur sa fiche Wikipedia (consultée le 23 juillet 2025, p. 5, voir ci-dessous) avoir « *déposé symboliquement le 2 octobre 2017, jour de la mort de l'écrivaine Anne Bert, partie se faire euthanasier en Belgique, une proposition de loi sur la fin de vie libre et choisie* », il a finalement privilégié son objectif premier : devenir maire de La Rochelle, ce qui lui permet (accessoirement) d'assurer ses arrières pour les 6 ou 7 années à venir.

Les autres député-e-s apprécieront sa défection à sa juste mesure : ce sont eux et elles qui endosseront, sans lui, la responsabilité du vote final de cette loi

« avant l'été »*, sans être aucunement assuré-e-s de leur réélection lors des législatives de 2027...

*(selon les vœux conjoints de la Présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, et du Président Emmanuel Macron)

(Lire ci-dessous la brève du *Canard Enchaîné*)

Documents sauvegardés ici :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/olivier-falorni-wikipedia-23-juillet-2025.pdf>

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/projet-loi-fin-vie-agenda-commission-speciale-avril-2024.doc>

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/17b1100-fin-vie-proposition-loi-11-03-2025.pdf>

Pour mémoire, la toute première version de la loi :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/aide-a-mourir-16b2462-projet-loi.pdf>

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/les-21-articles-du-projet-de-loi-aide-a-mourir-16b2462.pdf>

Le Canard Enchaîné, mercredi 8 avril 2026, p. 2 :

Un testament encombrant

Olivier Falorni, maire nouvellement élu de La Rochelle, va laisser son siège de député (MoDem) à sa suppléante, Sabine Gervais. Celui qui a été le rapporteur de la proposition de loi (PPL) sur l'aide à mourir souhaiterait que cette infirmière-puéricultrice lui succède également comme rapporteure de la PPL pour la

prochaine lecture à l'Assemblée nationale. Au motif, assure-t-il, qu'elle connaît très bien le sujet.

Mais rien n'est automatique, et ce vœux de Falorni crispe quelque peu dans son camp. *« Il y a du monde avant elle, des gens qui se sont personnellement impliqués sur le sujet et qui feraient très bien l'affaire »*, grince une macroniste.

Annie Lobé

Journaliste scientifique indépendante.

Article diffusé par mail le 14 avril 2026.